



---

**Commission économique pour l'Europe****Conférence des statisticiens européens****Soixante-dixième réunion plénière**

Genève, 20-22 juin 2022

Point 4 a) de l'ordre du jour provisoire

**Coordination des activités statistiques internationales  
dans la région de la Commission économique pour l'Europe :  
Résultats des examens approfondis récemment réalisés  
par le Bureau de la Conférence des statisticiens européens****Examen approfondi de la mesure de l'économie  
non observée/informelle****Document établi par le Mexique, le Fonds monétaire international  
et la Commission économique pour l'Europe***Résumé*

Le présent document a servi de base à un examen approfondi de la mesure de l'économie informelle et non observée, que le Bureau de la Conférence des statisticiens européens (la Conférence) a réalisé en octobre 2021. Il donne un aperçu des pratiques des pays, ainsi que des problèmes conceptuels et des difficultés concrètes que pose la mesure de l'économie informelle, et contient un résumé des activités internationales en cours visant à relever ces défis. Il souligne la nécessité de convenir d'un cadre statistique et présente les efforts internationaux actuels à cet égard. La dernière section résume les délibérations du Bureau de la Conférence et la décision prise par celui-ci en octobre 2021.

Pour procéder à cet examen approfondi, le Bureau de la Conférence s'est également inspiré du document d'orientation du Fonds monétaire international (FMI) intitulé *Measuring the informal economy*, publié en février 2021. Le présent document s'appuie en outre sur le cadre conceptuel applicable aux statistiques relatives à l'économie informelle, élaboré par l'OIT, et sur les résultats de l'atelier conjoint CEE/AELE/Eurostat/FMI/Division de statistique de l'ONU sur la mesure du secteur informel, qui s'est tenu en mars 2021. Il bénéficie également des travaux d'Eurostat, de l'OCDE et de la CNUCED sur la mesure de l'économie non observée et des flux financiers illicites.



## I. Résumé analytique

1. Il est important, d'un point de vue politique, de mesurer l'économie informelle, que ce soit pour obtenir des estimations précises de la croissance économique globale ou pour fournir des informations ciblées sur ce secteur, qui peut présenter des comportements spécifiques et nécessiter des mesures différentes de celles qui s'appliquent à l'économie formelle. Outre la croissance économique, l'économie informelle a aussi de fortes implications sociales pour de nombreux pays. Elle permet à des personnes qui ne sont pas forcément en mesure d'accéder à un emploi formel d'avoir des revenus. L'ampleur de l'économie informelle varie considérablement d'un pays à l'autre. Elle peut également varier dans le temps à l'intérieur d'un même pays, par exemple en fonction d'une étape du cycle économique ou d'un choc extérieur, comme l'actuelle crise d'urgence sanitaire liée à la COVID-19.

2. La définition et le champ de l'informalité ou de l'économie informelle font l'objet de discussions depuis des décennies. Cependant, alors que les principes statistiques visant à garantir que les activités informelles et non observées soient pleinement prises en compte dans la comptabilité économique sont bien établis (comme le *Manuel de l'OCDE sur la mesure de l'économie non observée* et *l'approche tabulaire du niveau d'exhaustivité préconisée par Eurostat*), il n'existe pas de cadre statistique pour mesurer l'économie informelle. Cela tient aux problèmes conceptuels et aux difficultés concrètes que pose la mesure de cette économie, en particulier dans les pays en développement.

3. Outre le cadre conceptuel, de nombreux problèmes pratiques liés à la disponibilité des données doivent être résolus. Les pays ont fait des efforts pour estimer l'économie informelle et non observée dans le cadre des ajustements qu'ils effectuent à des fins d'exhaustivité, mais ces estimations ne sont souvent pas repérables séparément. La mondialisation et la numérisation ont encore compliqué la mesure. Les nouveaux modèles d'entreprise et les nouveaux types d'emploi sont plus difficiles à mesurer de par leur nature et certaines sources de données sont moins bien établies pour en déterminer l'existence. Il en va de même pour les activités illégales et illicites. Pour parvenir à des estimations plus précises, il faudrait réaliser des enquêtes spécifiques axées sur les activités informelles et améliorer les tableaux des ressources et des emplois et les procédures d'équilibrage. Les possibilités offertes par de nouveaux types de sources de données doivent également être explorées.

4. L'absence d'une terminologie et d'un cadre statistique convenus a donné lieu à des définitions et des estimations différentes selon les pays, ce qui a nui à la comparabilité internationale. Actuellement, de nombreuses activités internationales sont en cours dans ce domaine. L'élaboration d'un cadre de mesure de l'économie informelle est l'un des domaines prioritaires des mises à jour du SCN 2008 et du MBP6. L'équipe spéciale de l'économie informelle mise en place dans le cadre du programme de recherche du SCN établira des orientations applicables à un ensemble cohérent de recommandations statistiques portant sur la mesure de l'activité économique informelle et recensera et délimitera les questions statistiques relatives à l'économie informelle qui devront être traitées dans le cadre des mises à jour. Ce travail est étroitement coordonné avec le groupe de travail de l'OIT pour la révision des normes statistiques relatives à l'informalité, qui élabore un cadre conforme aux nouvelles normes du travail et englobant toutes les activités productives informelles. La mise en œuvre de ces orientations nécessitera des ressources et des capacités et les organisations internationales devraient jouer un rôle en aidant les pays à mettre en application le cadre de mesure et à fournir des estimations de meilleure qualité sur l'économie informelle. Il pourrait s'agir notamment de déterminer les meilleures pratiques en matière de collecte de données et d'élaborer d'autres orientations pratiques sur la mesure de l'économie informelle.

## II. Introduction

5. Le Bureau de la Conférence des statisticiens européens examine régulièrement et en profondeur certains domaines statistiques. L'objectif de ces examens est d'améliorer la coordination des activités statistiques dans la région de la CEE, de repérer les lacunes ou les doubles emplois et d'aborder les questions d'actualité. L'examen est axé sur les questions stratégiques et met en évidence les préoccupations des organismes de statistique, tant sur le

plan conceptuel que sur celui de la coordination. En février 2021, le Bureau de la Conférence a choisi de soumettre la mesure de l'économie informelle à un examen approfondi. Celui-ci devrait bénéficier des travaux de l'équipe spéciale de l'économie informelle et être coordonné avec ces travaux. Le Mexique, la CEE et le FMI ont élaboré le document qui en constitue la base principale. Pour procéder à cet examen approfondi, le Bureau de la Conférence s'est également inspiré du document d'orientation du FMI intitulé *Measuring the informal economy*, publié en février 2021.

6. La part des activités économiques informelles pourrait varier au cours du cycle économique et, si elle n'est pas entièrement mesurée par les organismes nationaux de statistique, la volatilité du produit intérieur brut (PIB) au cours du cycle pourrait être exagérée. Établies sur une base continue et cohérente, des statistiques distinctes sur l'économie formelle et l'économie informelle permettraient de décomposer la croissance économique en sources formelles et informelles, ce qui peut être important pour formuler des politiques anticycliques et structurelles. Étant donné que les personnes engagées dans l'économie informelle échappent souvent aux programmes d'aide de l'État et à la législation du travail, des statistiques complètes sur l'activité informelle sont indispensables pour élaborer un large éventail de politiques sociales, de politiques du travail et de politiques économiques.

7. Les données empiriques sur le degré de cyclicité de l'économie informelle sont peu concluantes – bien que ces résultats puissent également être liés à la difficulté de mesurer l'informalité. La Banque mondiale (2019) a constaté que les études axées sur la part de l'économie informelle dans la production totale avaient tendance à faire apparaître un comportement anticyclique, tandis que les études axées sur les niveaux de production ou d'emploi avaient tendance à déboucher sur des résultats procycliques. Elgin et autres (2019) ont constaté que les récessions et les reprises de l'économie informelle et de l'économie formelle ne différaient pas sensiblement les unes des autres.

8. Étant donné que les entités engagées dans l'informalité ne sont généralement pas enregistrées, les actions politiques officielles peuvent manquer les cibles visées ou ne pas produire pleinement les effets escomptés. Améliorer la mesure de l'économie informelle peut conduire à des actions politiques mieux ciblées et plus efficaces. Cela pourrait également conduire à un élargissement de l'assiette fiscale et à une augmentation des recettes publiques. En fait, c'est en partie l'importance des recettes fiscales potentiellement récupérables qui a poussé initialement à mesurer l'économie informelle (Tanzi, 1999).

9. L'informalité est une source importante d'emploi pour les femmes qui ne peuvent pas forcément accéder à un emploi formel. L'OIT estime que dans les économies en développement, les femmes sont plus nombreuses que les hommes à occuper un emploi informel (document d'orientation du FMI intitulé *Measuring the informal economy*, février 2021). L'économie informelle offre donc des possibilités d'accroître la participation des femmes à l'économie et constitue une source de revenus. Cependant, les femmes ont tendance à vivre des relations de travail caractérisées par des revenus plus faibles et un risque de pauvreté plus élevé (Chen M., 2012). Les différences entre les sexes et les caractéristiques de l'emploi informel se traduisent également par des salaires inférieurs dans les emplois de ce type.

10. L'informalité a persisté même si l'économie formelle d'aujourd'hui tend à absorber le petit commerce, la production à petite échelle et les emplois occasionnels. L'intégration mondiale et la numérisation croissante ont été associées à une augmentation du travail à temps partiel, temporaire et occasionnel avec peu ou pas d'avantages (comme dans le cas des vacataires, des entrepreneurs indépendants ou des consultants engagés sur la base d'un projet). La récente crise d'urgence sanitaire liée à la COVID-19 a produit un autre type de cycle, qui pourrait orienter l'activité et l'emploi informels dans une direction différente de celle des cycles habituels.

11. Bien qu'il ait été élaboré à des fins d'analyse des politiques, le concept d'économie informelle n'a pas été présenté dans un cadre statistique. Il est difficile de comprendre l'économie informelle en l'absence d'un cadre statistique cohérent et d'un champ de mesure qui facilite la comparaison entre pays. Le cadre de mesure de l'économie informelle doit être conçu pour répondre à un large éventail de besoins analytiques et politiques et être conforme

au cadre des statistiques macroéconomiques. En outre, l'économie informelle est difficile à mesurer parce que les activités ne sont généralement pas enregistrées, qu'elles peuvent se situer en dessous des seuils de réglementation et de taxation des pouvoirs publics et que, dans certains cas, elles résultent de la volonté d'éviter la réglementation. En d'autres termes, elles ont tendance à sortir des cadres statistiques classiques ou à être entremêlées dans les mesures de l'activité économique sans être explicitement mesurées.

12. Le présent examen prend en considération les efforts déployés par les institutions internationales pour améliorer le programme de recherche, soutenir l'élaboration du cadre conceptuel et promouvoir les meilleures pratiques en matière de mesure de l'informalité. Le présent document constitue la base de cet examen en décrivant le champ d'application et les définitions existantes, en résumant les activités statistiques internationales et les pratiques des pays dans le domaine de l'économie informelle et non observée, en répertoriant les questions et les problèmes et en formulant des recommandations sur d'éventuelles activités de suivi. Il s'inspire largement du document d'orientation du FMI intitulé *Measuring the informal economy*, publié en février 2021, du document de l'OIT intitulé *Conceptual Framework for Statistics on Informal Economy* et du document de réflexion sur les pratiques des pays en matière de mesure du secteur et de l'emploi informels (OIT, 2020a), ainsi que des résultats de l'*atelier conjoint CEE/AELE/Eurostat/FMI/Division de statistique de l'ONU* sur la mesure du secteur informel, organisé en mars 2021. Le document bénéficie également des travaux d'Eurostat, de l'OCDE et de la CNUCED sur la mesure de l'économie non observée et des flux financiers illicites.

### III. Champ d'application et définitions de l'économie informelle

13. Pendant de nombreuses années, l'OIT a activement élaboré des concepts et des statistiques sur l'informalité. Ce travail a conduit à la formulation de normes internationales visant à définir les deux principales composantes de l'économie informelle, à savoir le secteur informel et l'emploi informel, adoptées respectivement lors des quinzième et dix-septième sessions de la Conférence internationale des statisticiens du travail, en 1993 et 2003. L'OIT définit le secteur informel comme comprenant des entités qui produisent des biens ou des services en vue principalement de créer des emplois et des revenus pour les personnes concernées. Le secteur informel est un sous-ensemble d'entreprises individuelles non constituées en entités juridiques distinctes de leurs propriétaires et qui sont soit non enregistrées, soit d'une taille inférieure à un seuil déterminé (OIT, 1993). L'emploi informel comprend les travailleurs indépendants qui possèdent et gèrent une entreprise informelle, les travailleurs familiaux contribuant à l'entreprise familiale<sup>1</sup> et les salariés ayant une relation d'emploi qui, en droit ou dans la pratique, n'est pas soumise à la législation nationale du travail ni à l'impôt sur le revenu et exclut ces travailleurs de la protection sociale ou de certains avantages liés à l'emploi, tels que le préavis en cas de licenciement, l'indemnité de départ, les congés annuels ou les congés de maladie rémunérés (Rapport de la dix-septième Conférence internationale des statisticiens du travail, par. 3.5).

14. En 2002, la Conférence internationale du Travail a proposé un cadre analytique et une définition de l'économie informelle qui inclut toutes les activités économiques des travailleurs et des entités économiques qui, en droit et dans la pratique, ne sont pas couverts ou sont insuffisamment couverts par des dispositions formelles. La définition de l'OIT comprend deux éléments : soit la production a lieu dans le secteur informel, soit elle est réalisée par des entités formelles qui ont recours à l'emploi informel. Ce concept n'inclut aucune activité illicite ni la production assurée par les ménages pour leur propre usage final et les services domestiques. Lors de la vingtième Conférence internationale des statisticiens du travail, en 2018, il a été décidé de mettre à jour les normes statistiques afin de remédier aux problèmes connus et de procéder à une harmonisation avec les normes les plus récentes du marché du travail. À cet égard, l'OIT a créé un groupe de travail pour la révision des normes statistiques sur l'informalité. Ce groupe de travail, qui comprend des membres de 40 pays, des représentants des travailleurs et des employeurs, des organisations

<sup>1</sup> Les travailleurs familiaux contribuant à l'entreprise familiale sont considérés comme ayant une activité informelle par défaut en raison de la nature de l'emploi en question.

internationales et d'autres observateurs, s'est depuis réuni chaque année et devrait présenter une version finale de ses propositions à la vingt et unième Conférence internationale des statisticiens du travail, en octobre 2023.

15. Le *Système de comptabilité nationale* (SCN 2008) reconnaît l'importance de mesurer « la partie de l'économie qui reflète les efforts des personnes n'ayant pas d'emploi formel pour s'engager dans une certaine forme d'activité économique monétaire » (SCN 2008, par. 25.3), qu'on appelle secteur informel. Le concept d'informalité comporte trois dimensions : l'emploi informel, les entités informelles et les activités informelles. Ces éléments sont liés entre eux et constituent la base de la mesure de l'économie informelle, mais une délimitation exacte est difficile à établir et une confusion peut facilement survenir, car de nombreux termes et concepts différents sont utilisés et la frontière entre informel, souterrain, caché, illégal, illicite ou non observé n'est pas franche.

16. Par exemple, quelle est la différence entre l'économie informelle et l'économie non observée ? L'économie non observée recouvre toutes les activités productives qui ne sont pas prises en compte dans les sources de données utilisées pour l'établissement des comptes nationaux. L'économie informelle, quant à elle, fait partie de l'économie non observée, dont elle constitue une part importante dans certains pays, mais peut aussi être partiellement observée. Une meilleure reconnaissance et une mesure plus précise des activités non observées, informelles ou non, rendrait les statistiques plus comparables entre les pays.

17. Il existe deux cadres, à savoir le *Manuel de l'OCDE sur la mesure de l'économie non observée* et l'*approche tabulaire du niveau d'exhaustivité préconisée par Eurostat*, qui visent à assurer une couverture exhaustive des activités non observées dans la comptabilité nationale. Alors que l'économie informelle serait couverte par les ajustements à des fins d'exhaustivité prévus par ces cadres, il se peut que les estimations ne soient pas reconnaissables séparément et qu'elles soient fusionnées avec d'autres ajustements liés à l'exhaustivité, comme expliqué ci-dessous.

18. La définition de l'OCDE considère les activités souterraines comme l'une des composantes de l'économie non observée. Dans le SCN 2008, la production souterraine est définie comme consistant en des activités qui sont productives au sens économique et « tout à fait légales (à condition qu'elles respectent certaines normes ou réglementations), mais délibérément soustraites au regard des pouvoirs publics » afin d'éviter le paiement d'impôts et de cotisations de sécurité sociale ou de ne pas avoir à respecter certaines normes juridiques, administratives et réglementaires. Il peut y avoir un certain chevauchement entre activités souterraines et activités informelles, par exemple lorsqu'un employeur utilise des contrats informels pour tenter d'échapper aux charges sociales ou à la législation sur les heures de travail et la sécurité au travail.

19. Selon le SCN 2008, la limite entre économie non observée et production illégale peut être floue. La production illégale comprend généralement : 1) la production de biens ou de services dont la vente, la distribution ou la possession est interdite par la loi ; 2) les activités de production qui sont habituellement légales, mais qui deviennent illégales si elles sont exercées par des producteurs qui n'en ont pas l'autorisation. L'ampleur de la production illégale dans les différents pays dépend des lois en vigueur, comme par exemple dans le cas de la prostitution. Alors que la production de biens interdits par la loi est généralement considérée comme n'entrant pas dans le cadre de l'économie informelle, il est difficile de tracer une ligne de démarcation entre « les activités de production ... qui deviennent illégales si elles sont exercées par des producteurs qui n'en ont pas l'autorisation » et la production informelle.

20. Il convient de distinguer les transactions illégales des flux financiers illicites. Les premières ne sont pas traitées différemment des transactions légales dans les cadres statistiques macroéconomiques. Cependant, tous les flux financiers illicites ne sont pas des transactions ; par conséquent, tous ces flux ne sont pas enregistrés dans les statistiques macroéconomiques. Par exemple, les flux découlant d'activités assimilables à de l'exploitation ne sont pas des transactions et sont donc exclus. Néanmoins, les flux financiers illicites ont des contours larges et peuvent inclure des transactions illégales à un moment donné de leur cycle.

21. La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) ont évalué le chevauchement des concepts liés aux activités informelles car ces activités peuvent être des sources de flux financiers illicites. Ils ont proposé la définition statistique suivante : « Les flux financiers illicites sont des flux financiers dont l'origine, le transfert ou l'emploi sont illicites, qui concrétisent un échange de valeur et qui franchissent les frontières des pays ». Il existe quatre grands types d'activités pouvant générer des flux financiers illicites : 1) les activités fiscales et commerciales ; 2) les marchés illégaux ; 3) la corruption ; et 4) les activités assimilables à de l'exploitation et le financement du crime et du terrorisme. Les flux financiers illicites diffèrent des autres concepts en ce qu'ils sont uniquement axés sur les flux transfrontaliers. En l'occurrence, la délimitation des flux illégaux et illicites des flux financiers légaux reste problématique, notamment en ce qui concerne la détermination de la partie illicite de l'évasion fiscale.

22. La CNUCED a établi un lien entre les flux financiers illicites et quatre concepts connexes, à savoir les catégories de l'économie non observée définies dans le Manuel de l'OCDE, l'approche tabulaire préconisée par Eurostat pour remédier à la non-exhaustivité des comptes nationaux, le secteur informel et l'économie souterraine (voir l'annexe). L'économie non observée et l'approche tabulaire d'Eurostat sont considérées comme la base à laquelle sont liés les autres concepts et conformément à laquelle la Conférence internationale du Travail de 2015, par définition, exclut les activités illicites de l'économie informelle.

23. Enfin, la mondialisation et la numérisation ont posé des problèmes supplémentaires de conceptualisation et de mesure de l'économie et des activités informelles. Ces phénomènes ont créé de nouveaux types d'emplois qui pourraient être caractérisés comme étant de nature moins formelle ou même informelle. Cela nécessitera de nouvelles approches dans la plupart des pays. De nouveaux fournisseurs, comme les plateformes, peuvent fournir des informations sur des produits tels que le transport ou l'hébergement, mais les statisticiens doivent trouver des moyens de collecter des données auprès des entreprises non résidentes s'ils ne disposent pas du soutien juridique nécessaire pour procéder à une telle collecte auprès de non-résidents ; ils doivent également trouver une solution pratique pour relier les données et les enquêtes des entreprises et des plateformes dépendantes (FMI, 2021).

24. Au cours de l'atelier conjoint CEE/AELE/Eurostat/FMI/Division de statistique de l'ONU sur la mesure de l'économie informelle, qui s'est tenu en mars 2021, les pays sont convenus qu'il était nécessaire de préciser la terminologie relative à l'économie informelle (CEE, 2021). L'existence et l'utilisation d'une terminologie et de définitions claires sont importantes pour comprendre les statistiques et améliorer la comparabilité internationale. Cette question est en outre étroitement liée au principe visant à ne laisser personne de côté, inscrit dans le Programme 2030. Il serait important de recenser les différents concepts et de voir exactement en quoi ils diffèrent, dans une tentative similaire à celle de la CNUCED pour mesurer les flux financiers illicites.

## IV. Aperçu des activités statistiques internationales en la matière

25. Bien qu'il n'existe toujours pas de cadre commun pour mesurer l'économie informelle, différentes initiatives mondiales sont en cours et la poursuite des travaux dans ce domaine continue de susciter un intérêt considérable, notamment dans les pays où une grande partie de la population travaille dans le secteur informel.

### A. Organisation internationale du Travail (OIT)

26. La mesure de l'informalité a été l'une des priorités des travaux de l'OIT. Comme cela est expliqué dans la section précédente, ces travaux ont permis de définir l'emploi informel et le secteur informel. En outre, un cadre statistique relatif à l'économie informelle est en cours d'élaboration et sera disponible en 2023 pour être discuté lors de la vingt et unième Conférence internationale des statisticiens du travail. Ce nouveau cadre statistique devrait porter sur l'ensemble des activités productives informelles, c'est-à-dire *toutes les activités*

*productives exercées par des personnes et des entités économiques qui, en droit ou dans la pratique, ne sont pas couvertes par des accords formels.* Il repoussera vraisemblablement les limites actuelles en reconnaissant qu'il peut y avoir des activités productives informelles en dehors du secteur informel, par exemple parmi les ménages qui produisent pour leur propre usage final et sous des formes de travail autres que l'emploi, comme le travail de production à usage personnel ou le travail bénévole. Dans cette perspective, l'économie informelle serait un concept global recouvrant toutes les activités productives informelles exercées par des entités économiques et des personnes. Le nouveau cadre sera conforme aux dernières normes statistiques du travail et s'appuiera sur les pratiques nationales en matière de mesure du secteur et de l'emploi informels.

27. En 2018, l'OIT a présenté pour la première fois des estimations comparables de l'ampleur de l'économie informelle et un profil statistique de l'informalité aux niveaux mondial et régional dans sa publication *Femmes et hommes dans l'économie informelle : Un panorama statistique*. L'Organisation a traité les microdonnées provenant des enquêtes des pays sur l'emploi, examiné les pratiques nationales et appliqué un ensemble commun de critères pour mesurer le travail informel dans plus de 100 pays, tant développés qu'en développement. La conclusion est que l'emploi informel représente une part importante de l'économie et du marché du travail et joue un rôle majeur dans la production, l'emploi et la génération de revenus, tout en exposant les travailleurs à un risque de vulnérabilité. Bien que des lacunes persistent, les pays ont progressé dans la mesure de l'emploi informel au cours des dernières années. Il est encore nécessaire d'accroître le niveau d'harmonisation entre les pays, tout en permettant une certaine flexibilité dans la réponse aux besoins nationaux.

## **B. Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)**

28. En 2002, l'OCDE a publié le *Manuel sur la mesure de l'économie non observée*, élaboré conjointement avec l'OIT, le FMI, le Comité inter-États de statistique de la Communauté d'États indépendants (CIS-Stat), l'Institut national italien de statistique, Statistics Netherlands, le Comité national de statistique de la Fédération de Russie et l'Université de Versailles. Les travaux qui ont abouti à la rédaction du manuel sont nés de la crainte que, si des efforts n'étaient pas faits pour traiter ces activités, les indicateurs économiques soient sous-estimés, ce qui pouvait poser un sérieux problème, notamment dans les économies en transition et les pays émergents. Compte tenu de la diversité des approches possibles, il était nécessaire de recenser et de promouvoir les meilleures pratiques internationales. À cet égard, le manuel apporte une contribution importante à la mesure d'un type d'économie informelle qui n'est pas observé.

## **C. Eurostat**

29. Au niveau de l'UE, de nombreux travaux de perfectionnement et de vérification ont été entrepris afin de garantir l'exhaustivité de la mesure des activités économiques qui sont à la base du revenu national brut (RNB). L'approche tabulaire du niveau d'exhaustivité préconisée par Eurostat est utilisée comme cadre général par les pays de l'UE pour présenter leurs travaux en la matière. Elle fournit un cadre conceptuel cohérent et complet qui intègre tous les aspects de la décision 94/168 de la Commission relative à l'exhaustivité ainsi que ceux de la décision 98/527 de la Commission relative à la fraude à la TVA, en classant les ajustements en sept types de « non-exhaustivité ». Elle fournit également un cadre pour le calcul des ajustements, en établissant un lien entre les méthodes de compilation disponibles (telles que la méthode fondée sur l'emploi, les audits fiscaux, les comparaisons de TVA, etc.) et les types de non-exhaustivité.

30. L'approche tabulaire du niveau d'exhaustivité a été mise au point et testée dans le cadre de plusieurs projets avec les pays alors candidats à l'Union européenne, entre 1998 et 2003. Depuis 2016, tous les États membres de l'UE ont mis en œuvre cette approche comme cadre général pour présenter leurs travaux sur l'exhaustivité. Dans le passé, le document d'orientation de mars 2005 sur la question n'était accessible qu'aux membres du groupe d'experts du RNB et aux pays de l'AELE. Compte tenu de l'intérêt soutenu suscité par ce document et dans le but de diffuser davantage les meilleures pratiques et d'aider les autres

responsables de l'établissement de la comptabilité nationale à améliorer l'exhaustivité de leurs comptes, le groupe d'experts du RNB a décidé, lors de sa réunion d'avril 2021, de mettre le document d'orientation à la disposition du public.

31. Le groupe d'experts du RNB de l'UE a mis sur pied un nouveau sous-groupe sur l'exhaustivité afin d'élaborer de nouvelles orientations pratiques et de recenser les bonnes pratiques dans trois domaines prioritaires : les déclarations erronées, la méthode fondée sur l'emploi et la TVA non perçue et les ajustements à des fins d'exhaustivité. Le rapport final sur les travaux du sous-groupe est prévu pour 2023.

#### **D. La Commission économique pour l'Europe (CEE)**

32. En 2005-2006, la CEE a réalisé une enquête sur les pratiques nationales en matière d'estimation des activités économiques non observées dans les comptes nationaux afin de contribuer à l'évolution de ces pratiques. Les enquêtes précédentes avaient été réalisées en 1991 et en 2001-2002. La première, qui portait sur neuf pays, se présentait sous la forme d'un recueil d'articles mettant en évidence les contributions de chaque pays. Les observations ont été publiées en 1993 sous la forme d'un inventaire des pratiques nationales en matière d'estimation des activités économiques occultes et informelles aux fins des comptes nationaux.

33. La deuxième enquête a été réalisée en 2001-2002 et 29 pays membres de la Conférence y ont répondu. Dans cette enquête, on a cherché pour la première fois à comparer et à analyser les pratiques et les tendances observées dans les pays et à harmoniser les contributions sur le plan de la terminologie et de la présentation.

34. La troisième enquête a été réalisée en 2005-2006 et 43 pays membres de la Conférence y ont répondu, montrant que l'estimation de l'économie non observée suscitait un intérêt croissant et représentait un volume de travail de plus en plus important au fil des ans. Dans ce dernier volet, il a été demandé aux pays participants de fournir des estimations de la taille de l'économie non observée par rapport au PIB total et de préciser les méthodes utilisées pour parvenir à ces estimations. Les résultats ont été publiés en 2008 dans la publication de la CEE intitulée *Non-Observed Economy in National Accounts, Survey of Country Practices*.

35. En mars 2021, la CEE, l'Association européenne de libre-échange (AELE), Eurostat, le Fonds monétaire international (FMI) et la Division de statistique de l'ONU ont organisé un *atelier sur la mesure de l'économie informelle* à l'intention des pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale (EOCAC) et de l'Europe du Sud-Est. Cet atelier en ligne a permis d'avoir une vue d'ensemble des travaux internationaux en cours concernant la mesure du secteur informel, de l'économie non observée et des logements occupés par leurs propriétaires, y compris les travaux prévus par l'équipe spéciale conjointe de l'économie informelle mise en place dans le cadre de la mise à jour du SCN, et de favoriser l'échange de données d'expérience sur la mesure de ces questions entre les pays de l'EOCAC et de l'Europe du Sud-Est et les autres pays participants.

#### **E. Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)**

36. La CNUCED aide les gouvernements à comprendre et à quantifier le commerce informel transfrontalier, comme ce fut le cas tout récemment dans le cadre d'un projet du Compte de l'ONU pour le développement qui a débuté en 2016. Le commerce informel transfrontalier est un commerce entre pays voisins réalisé par des petits commerçants vulnérables et non enregistrés. Il s'agit généralement d'un commerce de proximité impliquant le déplacement de produits entre des marchés proches de la frontière. En tirant parti de ce commerce pour assurer l'autonomisation des femmes, la réduction de la pauvreté et la consolidation de la paix, ce projet contribue à l'éradication de la pauvreté, à la réduction de l'insécurité et à un développement socialement inclusif.



37. Au cours de la dernière décennie, les flux financiers illicites ont fait l'objet d'une attention croissante, d'abord dans le contexte de la réduction de la pauvreté, de la croissance et du développement, puis, plus récemment, en raison de l'attention portée par la communauté internationale à la corruption, aux avoirs placés à l'étranger liés à la fraude fiscale et à l'évasion fiscale agressive des multinationales, à la transparence et à l'intégrité financière et, finalement, à la nécessité de mobiliser des ressources nationales pour réaliser le Programme 2030, notamment en raison des répercussions économiques de la pandémie de COVID-19. Le cadre d'indicateurs du Programme 2030 désigne la CNUCED comme coresponsable de l'indicateur 16.4.1 des ODD relatif à la valeur des flux financiers illicites entrants et sortants. Bien qu'il existe un besoin politique urgent de mesurer les flux financiers illicites, la mesure statistique est très difficile car ces flux sont par nature cachés. La CNUCED, en collaboration avec l'ONUDC, a publié en octobre 2020 un cadre conceptuel pour la mesure statistique des flux financiers illicites et, à l'été 2021, à des fins d'essai, des lignes directrices sur les méthodes de mesure de ces flux. Ce cadre précise par exemple que l'évasion fiscale agressive des multinationales est illicite et fait donc partie des flux financiers illicites même si elle n'est pas illégale. Ces flux drainent les ressources destinées au développement. Le cadre est conforme au SCN et au MBP. En 2021, des projets pilotes visant à expérimenter la mesure des flux financiers illicites étaient en cours dans 13 pays d'Afrique et 6 pays d'Asie et du Pacifique. L'ONUDC a mené des projets pilotes visant à mesurer les flux financiers illicites liés à la criminalité en Amérique latine en 2018-2020. Le prochain objectif est de mettre en place un cadre statistique complet permettant de mesurer les flux financiers illicites dans le contexte du SCN et du MBP.

## F. Fonds monétaire international (FMI)

38. À sa réunion de 2017, le Comité des statistiques de la balance des paiements du FMI a approuvé la création d'une équipe spéciale de l'économie informelle, investie d'un mandat de deux ans. L'objectif principal de cette équipe spéciale était de faire le point sur les pratiques des pays afin de recenser les techniques de collecte de données et les méthodes de calcul permettant d'étudier la couverture de l'économie informelle dans les statistiques du secteur extérieur. L'équipe spéciale de l'économie informelle a mis en place une plateforme web destinée à l'apprentissage par les pairs, qui diffuse auprès de 24 pays, dont les pays membres de l'équipe spéciale, des métadonnées portant sur près de 57 pratiques de calcul relatives à l'économie informelle dans les comptes internationaux et/ou les comptes nationaux. La section V du présent document donne plus de détails sur ces travaux.

39. Le *septième Forum statistique du FMI*, qui s'est tenu en 2019, avait pour thème la mesure de l'économie informelle<sup>2</sup>. Les questions débattues avaient trait à la définition, l'ampleur et la mesure de l'économie informelle et des études de cas par pays sur les pratiques en matière de mesure ont été examinées.

40. Dans le cadre du suivi du Forum, le FMI a élaboré un document d'orientation proposant un cadre de mesure de l'économie informelle qui soit conforme aux concepts et à la méthodologie de mesure du PIB convenus au niveau international. Le cadre proposé facilitera le travail d'estimation de l'économie informelle en tant que composante du PIB et contribuera à l'élaboration d'orientations relatives à l'économie informelle dans le cadre de la mise à jour du SCN 2008 et du Manuel de la balance des paiements et de la position extérieure globale (MBP6).

## V. Vers un cadre statistique relatif à l'économie informelle

41. L'économie informelle est un concept dynamique, elle regroupe l'ensemble des activités productives informelles exercées par des personnes et des entités économiques. Le chapitre 25 du SCN 2008 a établi, pour la première fois, le lien entre les travaux sur le secteur informel, l'économie informelle et leur intégration dans les comptes nationaux.

<sup>2</sup> Documents et exposés sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.imf.org/en/News/Seminars/Conferences/2019/03/25/7th-statistical-forum>.

Cependant, ni le SCN 2008 ni les normes statistiques actuelles de l'OIT ne fournissent une définition statistique précise ou un cadre complet pour mesurer et présenter l'économie informelle. Il est largement admis qu'aucun critère ne suffit à lui seul pour déterminer ce que désigne le terme « informel », mais que plusieurs critères doivent être pris en compte (SCN 2008, par. 25.18). Il peut s'agir de considérations sur l'enregistrement ou la constitution en société, la taille, la légalité et d'autres aspects de l'activité.

42. Le SCN 2008 prend en considération deux approches distinctes de la mesure de cet aspect de l'économie que peuvent constituer les activités non réglementées ou les activités qui ne sont pas prises en compte par les enquêtes statistiques. « La première consiste à s'assurer que toutes les activités sont englobées dans les mesures de l'activité totale, y compris celles qui peuvent être qualifiées de "cachées" ou "souterraines". La seconde vise à définir ce qu'il faut inclure dans le sous-ensemble des unités économiques pouvant être considérées comme "informelles" et à mesurer celui-ci » (SCN 2008, par. 25.1). La logique de la première méthode est d'avoir une vision complète de l'économie qui soit comparable dans le temps et entre les pays. Cet aspect – l'économie non observée – a été examiné et traité dans le *Manuel de l'OCDE sur la mesure de l'économie non observée* et dans l'*approche tabulaire du niveau d'exhaustivité préconisée par Eurostat* et est complété par des orientations sur l'enregistrement des activités productives illégales dans le manuel intitulé *Handbook on the Compilation of Statistics on Illegal Economic Activities in National Accounts and Balance of Payments*.

43. La seconde option reconnaît l'importance analytique, notamment dans les pays en développement, de pouvoir mesurer la partie de l'économie qui reflète les efforts des personnes n'ayant pas d'emploi formel pour s'engager dans une certaine forme d'activité économique monétaire (SCN 2008, par. 25.3). Ce deuxième aspect correspond plus étroitement au cadre analytique de l'économie informelle.

44. Comme mentionné précédemment, l'OIT et le FMI ont déjà entrepris d'établir un cadre statistique de mesure de l'économie informelle. Les définitions du secteur informel et de l'emploi informel, qui sont actuellement examinées par le groupe de travail de l'OIT, seront probablement intégrées dans un cadre statistique global de l'économie informelle basé sur le concept d'activités productives informelles, reconnaissant ainsi que les activités productives informelles existent aussi bien dans le secteur informel qu'en dehors de celui-ci. La proposition du FMI a précisé la couverture de l'économie informelle et l'a étendue à la production de biens par les ménages pour leur propre usage final et à la production de services par le personnel domestique rémunéré.

45. Actuellement, l'élaboration d'un cadre de mesure de l'économie informelle est l'un des domaines prioritaires des mises à jour du SCN 2008 et du MBP6. Dans ce contexte, l'équipe spéciale conjointe de l'économie informelle a été créée pour conseiller le Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale, le groupe consultatif d'experts de la comptabilité nationale et le Comité des statistiques de la balance des paiements sur les questions liées à l'économie informelle. L'équipe spéciale de l'économie informelle élaborera des notes d'orientation afin de mettre à jour le SCN et le MBP en y incluant un cadre statistique permettant de mesurer et de présenter l'économie informelle. (Pour plus d'informations, voir : <https://www.imf.org/en/Data/Statistics/BPM/IETT>.)

46. Les éléments d'orientation comprendront un cadre général de l'économie informelle, des notes d'orientation sur la mesure des transactions informelles transfrontalières, la numérisation et l'économie informelle, ainsi que la présentation de ces éléments dans le SCN et le MBP. Ils tiendront compte des pratiques des pays et contribueront à accroître la couverture et l'harmonisation des statistiques sur l'économie informelle dans les différents pays, améliorant ainsi la comparabilité. Ce projet s'appuie sur les travaux précédemment mentionnés concernant l'élaboration par l'OIT et le FMI d'un cadre relatif à l'économie informelle. Il tiendra également compte des orientations méthodologiques d'Eurostat et de l'OCDE, ainsi que des récentes modifications apportées aux normes relatives aux statistiques du travail à la suite des dix-neuvième et vingtième sessions de la Conférence internationale des statisticiens du travail et des révisions de la Classification internationale d'après la situation dans la profession (CISP) et de la Classification internationale du statut au travail. Les notes d'orientation élaborées par l'équipe spéciale de l'économie informelle devraient

contribuer non seulement aux travaux liés aux mises à jour du SCN 2008 et du MBP6, mais aussi à la révision par l'OIT des normes relatives aux statistiques sur l'informalité.

## VI. Pratiques des pays

47. Plusieurs organisations internationales ont étudié les pratiques des pays en matière de mesure de l'économie informelle dans leur domaine d'activité.

48. L'OIT a réalisé plusieurs rapports de synthèse sur les activités des pays en matière de mesure de l'emploi informel. Les résultats présentés ici sont basés sur quatre sources :

- Un examen des questionnaires de l'enquête sur la population active menée dans 148 pays dans le cadre de la révision de la CISP-93 ;
- Une évaluation des critères disponibles dans l'ensemble de 112 microdonnées utilisé par ILOSTAT pour les séries harmonisées sur l'emploi informel et le secteur informel ;
- Un questionnaire recueillant des informations sur les pratiques des pays envoyé à ceux-ci dans le cadre des préparatifs de la vingtième session de la Conférence internationale des statisticiens du travail ;
- Un questionnaire recueillant des informations sur la combinaison de critères permettant de définir les emplois informels occupés par des salariés.

49. Environ 70 pays ont mesuré le secteur et/ou l'emploi informel au moins une fois au cours des dix dernières années. En outre, des estimations concernant l'emploi informel peuvent être fournies pour 40 pays sur la base de données dont la collecte n'avait pas pour objectif direct de fournir des estimations sur l'informalité. En particulier, on constate un manque de mesures directes relatives au secteur ou à l'emploi informel dans les pays développés.

50. L'OIT note que les critères de caractérisation de l'emploi informel ont été appliqués systématiquement à l'emploi principal d'une personne dans 119 pays disposant de données issues de l'enquête nationale sur la population active ou d'une enquête nationale similaire auprès des ménages. Il existe une forte préférence parmi les pays pour utiliser la contribution de l'employeur à l'assurance sociale comme critère principal pour rendre opérationnelle la définition des emplois informels occupés par des salariés. Seuls huit pays sur 54 n'ont pas du tout inclus ce critère dans leur définition opérationnelle.

51. La contribution de l'employeur à l'assurance sociale est généralement associée à l'existence d'un contrat écrit, d'un congé annuel payé et de congés de maladie payés. Quinze pays utilisent des critères supplémentaires tels que le paiement de l'impôt sur le revenu, la possibilité d'être licencié sans préavis ou le versement d'un treizième mois de salaire.

52. D'après une enquête menée par l'équipe spéciale de l'économie informelle du FMI, les pays utilisent diverses pratiques statistiques pour couvrir l'économie en question. Ces pratiques sont déterminées par la disponibilité de données sources, de ressources et de capacités statistiques. L'intérêt des utilisateurs et les impératifs de politique générale jouent également un rôle dans la détermination des éléments à prendre en compte. En général, la couverture de l'économie informelle, tant dans les comptes nationaux qu'internationaux, nécessite des données sources supplémentaires, notamment obtenues au moyen d'enquêtes. Cependant, l'absence de ressources et de capacités statistiques, en particulier dans les pays en développement, reste un obstacle majeur.

53. S'agissant des comptes internationaux, les principales pratiques et les principaux problèmes de calcul sont les suivants :

- Dans le cas des activités liées à l'économie informelle, les pratiques de calcul de la balance des paiements sont centrées sur le compte courant, en particulier sur les biens. Viennent ensuite les transferts personnels et les envois de fonds des travailleurs sur le compte des revenus secondaires ; et les voyages, les transports, la prostitution, les jeux de hasard et le trafic de migrants sur le compte des services ;

- En général, les pays utilisent une combinaison de sources directes et indirectes pour estimer l'ampleur des activités liées à l'économie informelle. Certains pays ont mis au point des enquêtes directes (spécifiques aux données) en ce qui concerne certains éléments ou s'appuient sur des micro-études ou des enquêtes conçues à d'autres fins pour réaliser leurs estimations ;
- Les méthodes d'estimation indirectes utilisées par les pays sont généralement en adéquation avec l'établissement des comptes nationaux ou avec la modélisation économique ;
- La disponibilité de données spécifiques portant sur les activités liées à l'économie informelle reste limitée ;
- Les sources de données, l'enregistrement des entreprises et la méthodologie sont les principaux problèmes signalés par les statisticiens.

54. L'approche tabulaire du niveau d'exhaustivité préconisée par Eurostat est utilisée comme cadre général par tous les pays de l'UE pour présenter leurs travaux sur l'exhaustivité. Ces travaux permettent en outre d'accumuler des informations sur la couverture de l'économie informelle et des activités connexes dans les comptes nationaux et sur les raisons de la non-exhaustivité. Selon les inventaires RNB pour le cycle 2016-2019, les ajustements de l'économie non observée sur le plan de la production représentent en moyenne 8,2 % du PIB, allant de 0,9 à 33,1 % dans les différents pays. L'approche tabulaire du niveau d'exhaustivité ne fournit pas de mesure explicite du secteur informel, les activités informelles pouvant entrer dans plusieurs catégories, telles que les producteurs clandestins, les producteurs non tenus de se faire enregistrer et les producteurs qui font de fausses déclarations, qui représentent respectivement 1,6 %, 0,6 % et 4,9 % de l'ajustement moyen du PIB.

55. Pour préparer l'atelier en ligne sur la mesure de l'économie informelle, la CEE a envoyé une enquête aux pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale (EOCAC) et de l'Europe du Sud-Est. Tous ceux qui ont répondu établissent des estimations de l'économie non observée et utilisent le plus souvent l'approche tabulaire d'Eurostat. L'économie non observée représente entre 5 et 30 % du PIB et, pour de nombreux pays, entre 20 et 25 %. Le domaine le plus difficile à mesurer est celui des activités illégales, tandis que les éléments les plus importants sont l'économie informelle et souterraine et les fausses déclarations.

56. Les pays d'Amérique latine ont progressé dans la mesure de l'économie informelle, bien qu'il n'y ait pas eu récemment d'enquêtes approfondies sur la collecte de données et les méthodes d'estimation de l'activité informelle et de son incidence sur le PIB des pays. Un document régional de recherche méthodologique publié par la CEPALC et le Pérou en 2012 montre que les pays d'Amérique latine appliquent généralement le SCN 2008 et le Manuel de l'OCDE. Ce document fait référence aux définitions de la quinzième session de la Conférence internationale des statisticiens du travail, qui établissent une distinction entre l'emploi informel et le secteur informel et caractérisent l'activité informelle par l'absence de registre fiscal légal et l'absence de registres comptables. De ce fait, les définitions opérationnelles de l'informalité sont principalement associées à l'absence d'enregistrement, à l'absence de paiement de cotisations sociales et à la taille de l'entité. En ce qui concerne le SCN 2008, la méthodologie a recours à la ventilation de la production marchande, de l'utilisation personnelle et de la production non marchande et à l'utilisation d'un ensemble complet de comptes des ménages croisé avec des enquêtes sur l'emploi, à l'instar de la méthode présentée dans l'approche tabulaire du niveau d'exhaustivité préconisée par Eurostat. Plusieurs pays ont progressé dans l'estimation de la part de l'économie non observée dans le PIB en compilant des tableaux des emplois et des rémunérations par industrie et par catégorie professionnelle. À titre d'exemple, le Mexique publie des indicateurs de l'emploi et des matrices de Husmanns à partir de l'enquête sur la population et de la part de l'informalité dans le PIB.

## VII. Incidence des crises

57. Les travailleurs informels sont plus exposés à des chocs négatifs tels que la pandémie de COVID-19. Les mesures prises par les gouvernements pour enrayer la propagation de la COVID-19 ont gravement touché les secteurs où la concentration de travailleurs informels est élevée. Il s'agit notamment des travailleurs domestiques et des travailleurs des secteurs de l'hébergement et de la restauration, de la fabrication et du commerce de détail, ainsi que des agriculteurs produisant pour le marché urbain. L'informalité prévaut dans les activités où les salariés ou les entités doivent interagir directement avec les consommateurs ou d'autres producteurs. Les politiques de distanciation sociale et les dispositions relatives au travail à domicile peuvent donc limiter la capacité de travailler et de générer des revenus pour une grande partie des travailleurs du secteur des services.

58. Il est probable que les travailleurs touchés par les mesures de confinement subiront des pertes d'emploi plus importantes – sans bénéficier de protections sociales – ce qui aggravera les inégalités de revenus. L'effet des politiques de distanciation sociale ne sera peut-être pas aussi prononcé dans le secteur agricole des pays en développement, car une grande partie de la production de ce secteur provient de petites exploitations et est destinée à l'autoconsommation. Néanmoins, les revenus tirés de la vente de la production excédentaire – qui pourraient être utilisés pour maintenir les actifs de production – pourront subir les effets des restrictions de circulation et de la baisse de la demande.

59. La capacité des travailleurs informels de profiter de l'intervention des pouvoirs publics pour compenser la perte de revenus peut être entravée par les facteurs qui sont à l'origine de l'informalité. Étant donné que ces travailleurs n'ont pas d'assurance contre la perte de revenus et qu'ils ne sont souvent pas enregistrés, il est difficile pour les gouvernements de fournir l'aide directe au revenu nécessaire pour soutenir ces travailleurs pendant la crise.

60. Selon l'OIT (2020b), en 2020, plus de 2 milliards de travailleurs gagnaient leur vie dans l'économie informelle. Cela représentait 62 % de l'ensemble des personnes travaillant dans le monde. L'emploi informel représente 90 % de l'emploi total dans les pays à faible revenu, 67 % dans les pays à revenu intermédiaire et 18 % dans les pays à revenu élevé. La pandémie de COVID-19 a exposé les personnes travaillant dans l'économie informelle à de graves conséquences, car la plupart de ces personnes ne peuvent compter sur un revenu de remplacement ou une épargne. Ne pas travailler et rester à la maison signifie perdre son emploi et ses moyens de subsistance. Ces faits signifient que la pandémie mondiale a rendu encore plus pressante la nécessité d'améliorer les données et les statistiques sur l'emploi et l'économie informels.

61. L'OIT note qu'une observation similaire s'applique aux entreprises informelles, qui représentent huit entreprises sur dix dans le monde. Il s'agit principalement de petites unités non enregistrées, qui emploient souvent dix ou moins de dix travailleurs non déclarés et peu qualifiés, y compris des travailleurs familiaux non rémunérés, principalement des femmes, qui travaillent dans des conditions précaires, sans protection sociale ni mesures de santé et de sécurité sur le lieu de travail. Ces entreprises ont une faible productivité, de faibles taux d'épargne et d'investissement et une accumulation de capital négligeable, ce qui les rend particulièrement vulnérables face aux chocs économiques, et elles sont souvent exclues des programmes d'aide financière à court terme liés à la crise de la COVID-19.

62. Pendant l'actuelle crise de la COVID-19, il se pourrait que l'activité et l'emploi informels aient évolué dans une direction différente par rapport aux comportements attendus en période de récession. Par exemple, il est évident qu'au Mexique, l'activité et l'emploi informels ont été encore plus touchés que l'activité formelle. Cette situation est différente de celle qui existait lors de la précédente crise financière, quand l'augmentation de l'activité informelle offrait une source de revenus.

## VIII. Problèmes et enjeux

63. Plusieurs problèmes conceptuels et concrets liés à la mesure de l'économie informelle ont été décrits dans les sections précédentes. Les plus importants sont résumés dans les paragraphes ci-dessous :

- Alors que l'économie informelle a toujours suscité un intérêt considérable, et encore plus pendant l'actuelle crise d'urgence sanitaire liée à la COVID-19, un cadre statistique bien établi qui permette de mesurer et de présenter cette économie fait défaut. L'absence de concepts communs et de cadre de mesure a conduit à une situation dans laquelle les pays élaborent leurs propres définitions avec des interprétations différentes du champ de l'informalité, ce qui entrave la comparabilité internationale. Ce vide est généralement comblé par des estimations non officielles basées sur des approches indirectes et, souvent, sur l'application de méthodes monétaires. Ces méthodes monétaires ont tendance à fournir des estimations élevées qui attirent l'attention du public, mais elles sont très approximatives et ne garantissent pas toujours la qualité et la fiabilité des résultats ;
- Bien que les pays aient estimé l'économie informelle et non observée dans le cadre des ajustements qu'ils effectuent à des fins d'exhaustivité, ces estimations ne sont pas repérables séparément. Il est difficile d'obtenir des mesures directes, une partie de l'activité informelle pouvant déjà être couverte par des données macroéconomiques obtenues par des méthodes classiques, le reste étant évalué à l'aide d'hypothèses, d'informations indicatives ou de méthodes indirectes. Souvent, l'ajustement peut fusionner l'informel avec d'autres composantes de l'économie non observée. Outre le défaut de prise en compte de certaines activités non enregistrées, le risque de double comptage peut également se présenter, bien que plus rarement, par exemple en cas de blanchiment d'argent, lorsque des transactions illégales ou non réglementées sont effectuées par des entités légales et que les recettes sont ensuite transférées sur le marché légal et taxées ;
- Même avec un cadre commun, la mesure de l'économie informelle restera hautement problématique. Les sources de données utilisées habituellement pour mesurer les activités productives, comme les enquêtes sur les entreprises et les données douanières, administratives et fiscales, ne sont pas très utiles pour recueillir des informations sur les activités informelles. Des enquêtes spécifiques axées sur ces activités ou l'adaptation d'enquêtes existantes comme l'enquête sur la population active seraient nécessaires. La compilation et l'équilibrage des tableaux des ressources et des emplois pourraient fournir de nombreuses informations sur la taille de l'économie informelle. Malheureusement, de nombreux pays ne disposent pas des ressources nécessaires pour entreprendre ce travail sur une base régulière ;
- L'équipe spéciale de l'économie informelle s'efforce de rassembler les différents concepts statistiques appliqués dans le SCN, le MBP et les statistiques de l'OIT dans un cadre statistique commun qui mesure et présente l'économie informelle. La mise en œuvre de ce cadre de mesure exigera des pays qu'ils mobilisent des ressources et des capacités. Les capacités des pays de mesurer l'économie informelle sont très différentes. La faiblesse des systèmes statistiques et l'indisponibilité des ressources entravent la collecte des données. De nombreux pays en développement dépendent de financements extérieurs et d'un soutien technique pour mener les enquêtes sur les ménages qui pourraient être utilisées pour mesurer l'informalité. Cette dépendance à l'égard de l'aide extérieure se traduit par une collecte irrégulière des données et une mise à jour peu fréquente des indicateurs de référence. Les organisations internationales devraient jouer un rôle en aidant les pays à mettre en œuvre le cadre de mesure et à fournir des estimations de meilleure qualité sur l'économie informelle ;
- La numérisation a encore compliqué les problèmes liés à la mesure de l'économie et des activités informelles. Elle a créé à la fois de nouveaux services et des possibilités élargies liées à de nouveaux types d'emploi. Par ailleurs, les mégadonnées et d'autres nouvelles sources de données peuvent être utiles pour mesurer l'informalité.

## IX. Conclusions et recommandations

64. La mesure de l'économie informelle restera un défi majeur. La frontière entre l'économie formelle et l'économie informelle s'estompe. Dans certains pays, cette dernière peut croître plus rapidement que l'économie formelle. De nombreux termes et définitions différents (qui se chevauchent parfois) sont utilisés : non observé, informel, souterrain, caché, illégal, illicite, etc. Si les différents concepts et définitions offrent des informations plus riches, cela crée également de la confusion et entrave la comparabilité internationale. Il est important et serait utile aux organismes de statistique et aux utilisateurs d'apporter des éclaircissements à la terminologie relative à l'économie informelle dans un cadre international plus large.

65. Le *Manuel de l'OCDE sur la mesure de l'économie non observée* et l'*approche tabulaire du niveau d'exhaustivité préconisée par Eurostat* fournissent des cadres de base pour assurer une couverture exhaustive des activités informelles et autres activités non observées dans les mesures macroéconomiques. Ces deux cadres sont largement appliqués par les pays membres de la Conférence et ont joué un rôle important dans l'amélioration de la comparabilité internationale.

66. Comme mentionné précédemment dans le présent document, un cadre distinct fournissant un ensemble cohérent d'indicateurs de l'économie informelle est nécessaire. L'équipe spéciale de l'économie informelle travaille à l'élaboration d'un cadre statistique commun qui permette de mesurer l'économie informelle dans le SCN et le MBP actualisés. Les éléments d'orientation à définir comprendront un cadre général de l'économie informelle ; des notes d'orientation sur la mesure des transactions informelles transfrontalières ; la numérisation et l'économie informelle ; et la présentation de ces éléments dans le SCN et le MBP.

67. L'équipe spéciale de l'économie informelle tiendra compte des pratiques des différents pays lors de l'élaboration du cadre. Cependant, la faisabilité de ce cadre doit être vérifiée dans des pays où les capacités et les circonstances sont différentes. La disponibilité de tableaux des ressources et des emplois constituerait une base très utile pour ce travail. La recherche de sources de données, la mise en place des enquêtes nécessaires et la mise en correspondance des données avec les concepts et le cadre de mesure nécessitent des essais pilotes, un apprentissage auprès des autres et une adaptation des meilleures pratiques aux circonstances locales.

68. La CEE et les organisations partenaires devraient soutenir l'expérimentation du cadre proposé dans la région de la Conférence. Une fois le cadre adopté, il pourrait être nécessaire de poursuivre les travaux de promotion, de recenser les meilleures pratiques des pays en ce qui concerne la collecte de données et de définir des orientations pratiques en matière de mesure de l'économie informelle. Les travaux du sous-groupe d'Eurostat sur l'exhaustivité seraient également très pertinents à cet égard. L'exhaustivité est un cadre approprié pour améliorer les statistiques sur l'économie informelle.

69. Il serait utile de mettre en place une plateforme afin de procéder à des échanges de vues sur les questions de mesure. Les données d'expérience collectées pourraient être partagées avec des pays extérieurs à la région de la Conférence.

## X. Examen par le Bureau de la Conférence des statisticiens européens

70. Le Bureau de la Conférence des statisticiens européens a débattu de l'examen approfondi de la mesure de l'économie non observée/informelle lors de sa réunion des 13 et 14 octobre 2021. Il a reconnu l'importance de la question, a félicité le Mexique pour son excellente présentation de toutes les activités pertinentes et a approuvé les principales conclusions du document. Les points suivants ont été soulevés lors de la discussion :

a) Il est très important d'intégrer la mesure de l'économie informelle dans les mises à jour des cadres macroéconomiques, à savoir le Système de comptabilité nationale (SCN) et le Manuel de la balance des paiements (MBP). L'informalité touche un grand

nombre de pays et les implications politiques sont énormes, et plus encore probablement en dehors de la région de la CEE ;

b) La distinction entre économie non observée et économie informelle est très bien décrite dans le document. Ces deux concepts sont liés mais répondent à des besoins politiques différents. Le premier est axé sur la couverture complète du PIB et les orientations statistiques sont bien établies avec le *Manuel de l'OCDE sur la mesure de l'économie non observée* et l'*approche tabulaire du niveau d'exhaustivité préconisée par Eurostat*. Le document souligne la nécessité de définir un cadre permettant de mesurer l'économie informelle, cadre qui fait actuellement défaut ;

c) Le traitement des entrepreneurs indépendants est une question connexe pour laquelle des informations sont nécessaires à des fins analytiques et politiques. Pour être en mesure de fournir les données pertinentes, les statisticiens doivent engager des discussions avec les décideurs politiques afin de mieux comprendre leurs besoins ;

d) La communication et le dialogue pourraient être ajoutés à la liste des propositions pour aller de l'avant. Les différents concepts (comme l'économie non observée et l'économie informelle) créent de la confusion. Les résultats devraient être présentés de manière claire et précise aux utilisateurs, afin que ceux-ci puissent comprendre les concepts et les distinguer entre eux.

71. Le Bureau a exprimé son soutien aux travaux d'élaboration d'un cadre de mesure de l'économie informelle dans le contexte des mises à jour du SCN et du MBP. Une fois le cadre adopté, il sera nécessaire de poursuivre les travaux d'expérimentation et de fournir des orientations en matière de compilation. Le Groupe directeur de la comptabilité nationale de la CEE devrait se pencher sur la meilleure façon de recueillir et d'analyser les données d'expérience des pays membres de la CEE et, sur cette base, recenser les bonnes pratiques et définir des orientations concrètes sur la manière d'appliquer le cadre de mesure de l'économie informelle.



## XI. Références

- Banque mondiale (2019). *Global Economic Prospects, January 2019: Darkening Skies*. <https://elibrary.worldbank.org/doi/abs/10.1596/978-1-4648-1343-6>.
- CEPALC (2012). <https://www.cepal.org/es/publicaciones/4782-elementos-metodologia-medicion-sector-informal-cuentas-nacionales-documento>
- Chen M. (2012). *The Informal Economy: Definitions, Theories and Policies*, WEIGO Working Paper No. 1. <https://www.wiego.org/publications/informal-economy-definitions-theories-and-policies>.
- CNUCED (2021). *Methodological Guidelines to Measure Tax and Commercial Illicit Financial Flows. Methods for pilot testing*. Genève, 2021
- CNUCED et ONUDC (2020). *Conceptual Framework for the Statistical Measurement of Illicit Financial Flows*. Vienne, 2020
- Elgin C., A. Kose, F. Ohnsorge, et S. Yu (2019). *Shades of Grey: Measuring the Informal Economy Business Cycles*, septième Forum statistique du FMI. <https://www.imf.org/~media/Files/Conferences/2019/7th-statistics-forum/session-ii-yu.ashx?la=en>
- Eurostat (2005). *Eurostat's Tabular Approach to Exhaustiveness*, disponible à l'adresse suivante : <https://circabc.europa.eu/ui/group/7eb29b7b-33b0-4c9f-851b-e370277bb9e5/library/388028ed-d4dc-4a5f-8909-09128a55ca05/details>
- Eurostat (2018). *Handbook on the Compilation of Statistics on Illegal Economic Activities in National Accounts and Balance of Payments*. Luxembourg. Disponible à l'adresse suivante : <https://ec.europa.eu/eurostat/documents/3859598/8714610/KS-05-17-202-EN-N.pdf/eaf638df-17dc-47a1-9ab7-fe68476100ec>
- FMI (2009). Manuel de la balance des paiements et de la position extérieure globale, sixième édition, Washington, D.C.
- FMI (2018). *Shadow Economies Around the World: What Did We Learn Over the Last 20 Years?* Disponible à l'adresse suivante : <https://www.imf.org/en/Publications/WP/Issues/2018/01/25/Shadow-Economies-Around-the-World-What-Did-We-Learn-Over-the-Last-20-Years-45583>
- OCDE (2002). Manuel sur la mesure de l'économie non observée. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.oecd.org/fr/sdd/cn/manuelsurlamesuredeleconomienonobservee.htm>
- OIT (1993). Résolution concernant les statistiques de l'emploi dans le secteur informel, adoptée par la quinzième Conférence internationale des statisticiens du travail (résolution de la quinzième Conférence internationale des statisticiens du travail sur l'informalité)
- OIT (2003). Directives concernant une définition statistique de l'emploi informel. [http://ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---stat/documents/normativeinstrument/wcms\\_087624.pdf](http://ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---stat/documents/normativeinstrument/wcms_087624.pdf)
- OIT (2013). Mesurer l'informalité : Manuel statistique sur le secteur informel et l'emploi informel. [https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---dcomm/---publ/documents/publication/wcms\\_222982.pdf](https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---dcomm/---publ/documents/publication/wcms_222982.pdf)
- OIT (2015). Recommandation n° 204 concernant la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle. Organisation internationale du Travail, Genève, 2015. Lien vérifié le 22.11.2020 à l'adresse suivante : [http://www.ilo.org/ilc/ILCSessions/104/texts-adopted/WCMS\\_377776/lang--fr/index.htm](http://www.ilo.org/ilc/ILCSessions/104/texts-adopted/WCMS_377776/lang--fr/index.htm)
- OIT (2018). Femmes et hommes dans l'économie informelle : Un panorama statistique. [https://www.ilo.org/global/publications/books/WCMS\\_734075/lang--fr/index.htm](https://www.ilo.org/global/publications/books/WCMS_734075/lang--fr/index.htm)
- OIT (2020a). *Country practices for measuring informal sector and informal employment*, document de réflexion du Groupe de travail pour la révision des normes statistiques sur l'informalité, deuxième réunion, Genève, 6-15 octobre 2020

OIT (2020b). *COVID-19 Crisis and the Informal Economy: Immediate Responses and Policy Challenges*, note de synthèse de l'OIT. [https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed\\_protect/---protrav/---travail/documents/briefingnote/wcms\\_743623.pdf](https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_protect/---protrav/---travail/documents/briefingnote/wcms_743623.pdf)

OIT (2021). *Conceptual Framework for Statistics on Informal Economy*, DRAFT 31-01-2021. [https://www.ilo.org/ilostat-files/Documents/Informality\\_conceptual\\_framework\\_draft.pdf](https://www.ilo.org/ilostat-files/Documents/Informality_conceptual_framework_draft.pdf)

Organisation des Nations Unies, Commission européenne, FMI, OCDE et Banque mondiale (2008). *Système de comptabilité nationale 2008*. Publication des Nations Unies, numéro de vente : E.08.XVII.29. <https://unstats.un.org/unsd/nationalaccount/docs/sna2008fr.pdf>

Tanzi (1999). *Uses and Abuses of Estimates of the Underground Economy*, *The Economic Journal*, Vol. 109. No. 456, F338-F347. [www.jstor.org/stable/2566007](http://www.jstor.org/stable/2566007)

Annexe

**Cartographie des concepts – économie non observée, approche de la non-exhaustivité préconisée par Eurostat, économie souterraine, secteur informel et flux financiers illicites**

